

218C1529
FR0004042083-DIV15

10 septembre 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

AUFEMININ

(Euronext Paris)

Les sociétés Télévision Française 1 SA (« TF1 ») et AUFEMININ ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la première envisage de déposer visant les titres de cette dernière¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AUFEMININ sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés TF1 et AUFEMININ le 7 septembre 2018.